



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants et victimes de guerre

Question écrite n° 37920

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur une revendication exprimée par un nombre important d'anciens combattants concernant la reconnaissance officielle de la médaille des moins de vingt ans. Il serait souhaitable que la nation reconnaisse leur rôle éminent dans la défense de la patrie. Il lui demande de faire connaître rapidement ses intentions concernant cette demande légitime.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite que les mérites des plus jeunes parmi ceux qui combattirent volontairement pour la patrie et la liberté soient récompensés par une décoration officielle. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants tient à préciser que la politique menée depuis de nombreuses années par la Grande Chancellerie des ordres nationaux, qui vise à ne pas multiplier les décorations afin de garder toute leur valeur à celles déjà existantes, ne laisse pas espérer que satisfaction puisse être donnée au souhait de voir créer une nouvelle distinction officielle.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37920

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6631

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 469